

Etude de M. LANVIN, notaire à Roubaix.

Le vendredi 2 mai 1862, à trois heures après midi, M. Lanvin, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication des

CRÉANCES

ci-après indiquées, dépendant de l'actif de la faillite de M. Alexandre Desespaul.

1° Le huitième d'une somme de 3270 fr. improductive d'intérêt, et exigible six mois après le décès de la dame veuve Foubert.

2° Une somme de 788 fr. en principal, plus les intérêts dus par F. et P. de Paris.

3° Une créance de 1030 fr. contre la faillite Cochetou de Paris.

4° La somme de 469 fr. due par V. de Paris.

S'adresser pour renseignements :

1° A M. Léon Détrez, syndic de la faillite Desespaul ;
2° Audit M. Lanvin, notaire. 3034

Etude de Me. DELAHAYE, notaire à Tourcoing.

Le lundi 12 mai 1862, à trois heures de relevée, ledit notaire Delahaye procédera, en son étude, sise à Tourcoing, rue de Tournai, 31, à la vente aux enchères, en une seule adjudication qui sera définitive, de bien dont suit la désignation :

VILLE DE ROUBAIX

Rue Saint-Georges, 48 et 50,

2 BELLES MAISONS

dont une à usage de marchand, et l'autre d'estaminet connu sous l'enseigne de l'Espérance, et leurs dépendances, le tout érigé sur 98 centiares environ de fonds et cour; elles sont louées jusqu'au 1er janvier prochain, à M. Brame, brasseur à Lannoy, au loyer annuel de 800 francs, sans impôts, et occupées par les sieurs Leblun, marchand ébéniste, et Hadoux, cabaretier.

S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance tant des titres de propriété que des conditions de la vente, audit notaire Delahaye, à Tourcoing. 3011

Etude de Me. DELAHAYE, notaire à Tourcoing.

Jeudi 22 mai 1862, à trois heures, ledit notaire Delahaye procédera, en son étude, sise rue de Tournai, 31, à la vente aux enchères, en une seule adjudication qui sera définitive, pour en jouir au 1er octobre prochain, du bien ci-après :

VILLE DE TOURCOING

A l'épingle et à front du sentier conduisant du chemin de la Blanche-Porte au Vinage-des-Coulons,

1 hectare 31 ares 78 centiares

de TERRES EN LABOUR DIVISÉES EN QUATRE PARTIES.

Ces biens sont occupés sans bail par M. Louis Poissonnier, cultivateur à Tourcoing. S'adresser pour tous renseignements audit Me. Delahaye, notaire, chargé de cette vente. 3031

Etude de Maître PEYNTJENS, notaire à Courtrai.

FERME A MOUTONS

Le notaire Peyntjens, à Courtrai, vendra publiquement, en deux séances, avec prime d'un demi pour cent de mise-à-prix, la ferme dont la désignation suit :

FLANDRE-OCCIDENTALE

ARRONDISSEMENT DE COURTRAI
Communes de Moorseele, Culleghem et Wevelghem,

Une magnifique et très bonne

FERME A MOUTONS

APPELÉE

« HET GOED TER COUTTEREN »

d'une contenance de

50 hectares 03 ares

46 centiares,

traversée par la route de Moorseele à Courtrai.

Cette propriété est occupée par les enfants Desreumaux, un fermage annuel de 4,000 francs outre les impôts, par bail expirant le premier octobre 1863.

SÉANCES :

Mise-à-prix : mardi 13 mai 1862

Adjudication : mardi 27 mai

Chaque fois à deux heures de relevée, en l'hôtel du Damier, Grand-Place, à Courtrai. 3017

TOURCOING, Rue de la Cloche, 102

En la demeure de M. LOUIS DELTOUR, Vente aux enchères publiques

Par suite de changement de domicile,

LE LUNDI 5 MAI 1862

à neuf heures du matin, — de

DEUX PLANCHES DE TULIPES

les plus variées et de 1^{re} qualité,

Une fort belle TENTE

qui sert à les couvrir,

Avec CASSIS NUMÉROTÉS, etc., etc.

M. Delahaye, commissaire-priseur.

Nota. Les tulipes seront visibles tous les jours jusqu'à dix heures du matin. 3026

Etude de M. SIMON, notaire à Tournai.

Commune de Saily, près Lannoy (Nord).

48 HECTARES

D'EXCELLENTE

TERRES labourables & PRAIRIES

D'UN SEUL BLOC,

A VENDRE PUBLIQUEMENT

en un seul recours

pour sortir d'indivision.

Le samedi 24 mai 1862, à une heure après midi, M. Simon, notaire à Tournai, procédera en son étude, 8, rue de l'Hôpital Notre-Dame, à la vente publique de 48 hectares d'excellentes TERRES labourables et prairies, d'un seul bloc, sous SAILLY près Lannoy, occupés par M. Bouchery, fermier de la cense de Meurchin.

Ces biens seront exposés en quinze lots qui pourront être cumulés. (Voir aux affiches.) 3008

Etude de M. LEGONTE, notaire à Lannoy.

CAPITAUX A PLACER

sur hypothèque.

S'adresser à M. Leconte, notaire à Lannoy. 3025

A VENDRE

Le samedi 3 mai 1862, à onze heures,

A ROUBAIX, GRANDE-PLACE,

UN

CHEVAL

PROVENANT DE LA FAILLITE CANDELIER.

3036 Loridant, commissaire-priseur.

Vente par autorité de justice

Ville de Roubaix

RUE DE L'ORIENT, au domicile de la

veuve Milleville.

Le samedi 3 mai 1862, dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. Loridant, commissaire-priseur à Roubaix, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets suivants :

Bancs de menuisier et dépendances, bobinoirs, garde-robis, échasse, meule à aiguiser, fil de fer, casier, lavabo, c. lie-forte, outils de menuisier, vis et pointes, tarauds, bureau, échelle, croutas et planches, tables, chaises, tasses et sous-tasses, lampe, armoire, coin, malles, poêles à faire feu et dépendances, quinquets, peydule, batterie de cuisine, cuvelles, draps, rideaux, stores, châles, chemises, caleçons, habillements d'homme, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long.

L'huissier Tiberghien, à Roubaix, est chargé des poursuites pour parvenir à la vente. 3032

TOURCOING, au Bureau de Ventes.

VENTE

D'UNE

RICHE COLLECTION

D'OBJETS D'ART

En albâtre et marbre d'Italie,

Consistant en :

Vases, Coupes érusques et gothiques, Corbeilles forme florentine, Bagniers, Vides-Poches, Statuettes, Vierges de Raphaël, Pr. sse-Papiers et Broches en mosaïque, et beaucoup d'autres objets d'ameublement, le tout magnifiquement sculpté, d'après Herculanum et Pompéi.

Cette vente aura lieu le mardi 6 mai 1862 et jours suivants à deux heures, par le ministère de M. DELAHAYE, commissaire-priseur à Tourcoing.

EXPOSITION lundi 5 mai et mardi matin. 3035

A LOUER

RUE DU SQUARE NOTRE-DAME,

Un terrain entouré de murs, avec grande porte d'entrée, propre à faire un magasin ou une remise pour voitures.

S'adresser chez MM. Grioux frères, serruriers, rue du Chemin-de-fer. 3032

On désire céder

pour le 29 juin prochain, la suite d'un bail d'une maison sise à Wazemmes, au loyer de 700 francs.

S'adresser à Wazemmes, rue d'Antin, 27.

Excellente occasion.

A vendre presque neuve, une belle CALÈCHE — S'adresser rue Royale, 102, à Lille. 3018

Fabrique spéciale

de COLLES POUR APPRÊTS. de F. DE-

WALEYNE, à la Madeleine-lez-Lille.

Seule consignment : chez M. N. DEROU-

ngéant, rue Basse, 33, à Lille. 3030

ARTICLES ANGLAIS

Pour manufactures et filatures, — courroies anglaises et transmissions. Qualité supérieure et bon marché. TRUPEL et Co, 78, rue des Marais-St-Martin, Paris. 2944

Nourrice.

Une femme âgée de 28 ans, nouvellement accouchée, demande un nourrisson en ville. S'adresser à J.-B. Vantighem, journalier à Escanaffles, canton de Celles-Molenbaix.

Employé d'administration

On demande, pour être employé dans une administration, un jeune homme capable de tenir quelques écritures, et de diriger les opérations d'un bureau.

Il est indispensable que l'on fournisse de bons renseignements.

S'adresser en personne au bureau de ce journal.

Pension bourgeoise.

On offre la pension à des prix très modérés, rue Poivrée, 17, à Roubaix.

A la même adresse :

Chambres garnies à louer

VILLE DE ROUBAIX.

SOCIÉTÉ

DU

TIR A L'ARC

DE CHEZ ED. DELATTRE,

ESTAMINET DE LA FOSSE-AUX-CHÊNES.

Les Membres de la Commission ont l'honneur d'inviter MM. les Amateurs au TIR A L'ARC AU BUR qui leur sera offert le dimanche 1^{er} juin prochain, dans le local de la Société.

PRIX : FR. 800 EN ESPÈCES

RÈGLEMENT DU TIR.

Art. 1^{er}. Le tir aura lieu dans le local de la Société, Estaminet de la Fosse-aux-Chênes. La longueur est de 31 mètres; le cercle a 1 mètre 10 centimètres de diamètre; l'anneau 13 centimètres environ.

Art. 2. Dix-huit prix seront décernés, savoir :

1^{er} prix . . . 150 fr.

2^e » . . . 100

3^e » . . . 80

4^e » . . . 65

5^e » . . . 50

6^e » . . . 45

7^e » . . . 40

8^e » . . . 35

9^e » . . . 30

10^e » . . . 25

11^e » . . . 25

12^e » . . . 20

13^e » . . . 20

14^e » . . . 15

15^e » . . . 15

16^e » . . . 10

17^e » . . . 30 (prix de mouche).

18^e » . . . 50 (bas nombre).

Indépendamment de ces prix, il sera décerné deux belles médailles en argent, une à la société la plus nombreuse, et l'autre à la société la plus éloignée. Pour obtenir ces médailles, toute société devra être composée d'au moins 12 tireurs et être munie d'un certificat légalisé par l'autorité communale, constatant qu'ils font partie de la même société.

Art. 3. Le tir commencera à neuf heures du matin.

Art. 4. Chaque tireur paiera, au moment de son inscription, une mise de 2 francs qui lui donnera droit à quatre coups de flèche. Il sera facultatif à tout archer de prendre deux inscriptions, pourvu qu'il laisse un peloton d'intervalle.

On ne recevra pas de monnaie de cuivre.

Les inscriptions seront reçues au local de la Société, les Jedis 29, Vendredi 30 et Samedi 31 mai, de six heures à dix heures du soir, et le Dimanche 1^{er} juin de six heures du matin jusqu'à deux heures.

Art. 5. Tous les archers inscrits seront divisés par pelotons de vingt hommes. Chaque peloton prendra rang d'après l'ordre de son inscription.

Art. 6. Les archers se rendront au but en nombre fixé ci-dessus pour y lancer leurs quatre coups de flèche sans se retirer.

Art. 7. Tout archer qui ne répandra pas à l'appel de son nom perdra son coup de flèche.

Art. 8. Le premier prix sera décerné à celui qui aura fait le plus de points; le deuxième prix, aux points inférieurs au premier, et ainsi de suite jusqu'au seizième inclusivement. — L'archer qui sera le plus près du point de centre du cercle obtiendra le prix désigné sous le N° 17 (prix de mouche) sans toutefois pouvoir prétendre à plus d'un prix dans le même peloton. Le prix désigné sous le N° 18 sera obtenu par l'archer qui aura fait le moins de points sans sortir du cercle.

Art. 9. Toutes les flèches lancées dans le cercle compteront, n'importe la manière dont elles y seront arrivées.

Art. 10. Si plusieurs archers réunissent un nombre égal de points, ou étaient à même distance du point de centre, ils concourraient ensemble au premier coup de flèche.

Art. 11. Toutes contestations relatives au tir, pour des cas non prévus par le présent programme, seront jugées sans appel par trois de nos commissaires et deux amateurs étrangers désignés par nous.

Art. 12. Le tir ne pourra être remis et il se terminera le même jour.

Les Membres de la Commission :

C^{on} Courouble, président; Prosper

Ver; n. Benjamin Tibighien, Louis

Thomas, H. Hovenne. Ch. Delereux,

Henri Dupont, secrétaire.

Nota. En cas de mauvais temps, le tireur sera à couvert. 3030b

En vente chez J. REBOUX, imprimeur-libraire,

56, Grande-Rue, 56 :

LES FLEURS DE MAI

NOUVEAU MOIS DE MARIE

suivi d'un choix de prières en l'honneur de la bienheureuse

Mère de Dieu,

PAR LOUIS GABRIEL.

Prix, broché . . . 1 fr. 75.

Le même ouvrage, belle édition ornée de gravures, 2 fr. 75.

En vente chez J. REBOUX, imprimeur, Grande-Rue, 56 :

INDICATEUR

DES TRAINS

DU CHEMIN DE FER DU NORD

CORRESPONDANCE

Avec la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne.

Prix : 13 centimes.

NOUVELLE MACHINE A VAPEUR

à chaudière verticale à grande surface de chauffe,

BREVETÉE

s. g. d. g.

MACHINES A VAPEUR

fixes et locomobiles,

de toutes forces.

MACHINES

A BATTRE LES GRAINS

GRANDES MACHINES A VAPEUR

système de WOOLF et autres, jusqu'à la force de 80 chevaux,

A BALANCIER OU HORIZONTALES

DEBIÈVRE - LESAFFRE

Rue du Bombardement, à Lille. 3033

MACHINES A COUDRE

SYSTEME AMERICAIN

DE

WHEELER & WILSON

MACHINES A POINTS DE NAVETTE

Piqûres semblables les deux côtés de l'étoffe,

POUR TAILLEURS, COUTURIÈRES, CORSETIÈRES ET LINGÈRES.

Ces machines sont les seules en France et en Amérique dont la navette soit totalement exempte de tension.

1,500 POINTS A LA MINUTE.

NOUVELLES MACHINES, SYSTEME AMERICAIN

AVEC NAVETTE A POINTS LACÉS, POUR CORDONNIERS ET SELLIERS.

MACHINES A POINTS DE CHAÎNETTES

A USAGE DE CONFECTION POUR DAMES.

DIX MACHINES

des meilleurs systèmes français et américains,

depuis 200 jusqu'à 500 francs,

sont visibles

chez MERCEZ père, GRANDE-RUE, 41, ROUBAIX. 3028

ÉTHÉROLÉINE de CHALMIN

POUR DÉTACHER

Admis à l'Exposition universelle.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — PRIX DU FLACON : 1 FRANC 50 CENTIMES.

Composé par CHALMIN, Chimiste, Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 & 40.

Se trouve à Roubaix, chez M. FAQUES, Coiffeur & Parfumeur, contour de l'Eglise-Saint-Martin, n° 6, chez les Merciers et principaux Coiffeurs et Parfumeurs de la ville et du Département. (771)

Le propriétaire-gérant, J. Reboux. Imp. J. Reboux, Roubaix.